

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **24 mars 2017**Date d'affichage : **24 mars 2017**

SEANCE DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER) , Yves RAILLERE, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER) , Claude RAYNAUD.

Absent ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

André DEMAY a donné pouvoir à Jeanne DEBITON

Absent :

Roland GENESTIER, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : M^{me} Fabienne GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017-50 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Constatant les éléments des comptes administratifs des communautés de communes des Coteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier et Nord Limagne,
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Il s'agit de :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement des comptes administratifs,
- d'affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en cas de besoin.

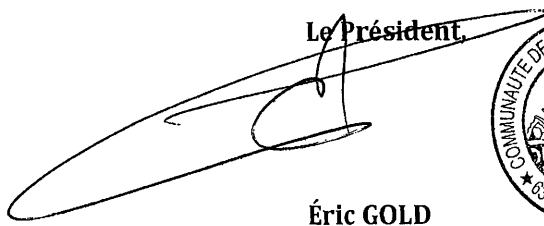
Constatant que le comptes administratifs font apparaître pour :		
CCCR	un EXCEDENT de fonctionnement de clôture de	1 308 725,57 €
	et un DEFICIT d'investissement de clôture de	- 30 164,49 €
	Constatant par ailleurs un solde DEFICITAIRE des restes à réaliser d'investissement de	- 29 168,00 €
CCLBA	un EXCEDENT de fonctionnement de clôture de	633 244,41 €
	et un EXCEDENT d'investissement de clôture de	475 817,86 €
	Constatant par ailleurs un solde DEFICITAIRE des restes à réaliser d'investissement de	- 21 125,33 €
CCNL	un EXCEDENT de fonctionnement de clôture de	3 461 262,70 €
	et un EXCEDENT d'investissement de clôture de	686 009,95 €
	Constatant par ailleurs un solde DEFICITAIRE des restes à réaliser d'investissement de	- 177 381,34 €
Soit une agrégation à l'échelle de la Communauté de communes Plaine Limagne :		
CCPL	un EXCEDENT de fonctionnement de clôture de	5 403 232,68 €
	et un EXCEDENT d'investissement de clôture de	1 131 663,32 €
	Constatant par ailleurs un solde DEFICITAIRE des restes à réaliser d'investissement de	227 674,67 €

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de reporter en excédent d'investissement : 1 131 663,32 €
- de reporter en excédent de fonctionnement : 5 403 232,68 €

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Éric GOLD



Certifiée exécutoire compte-tenu
de la transmission à la Sous-Préfecture,
le 11/04/17
et de la publication, le 12/04/17
A Aigueperse, le _____
Le Président,

